



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 11 juillet 2024 à 18h30**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 3 juillet 2024

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 11 juillet 2024, à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni au Centre Rural d'Animation à Piégros la Clastre en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président. Le Conseil s'est réuni en application de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, applicable aux EPCI par renvoi de l'article L5211-1 de ce même code, suite à une première convocation régulièrement faite le 20 juin 2024 pour une réunion le 27 juin 2024 qui n'a pas pu aller à son terme, le quorum n'étant plus atteint.

Présents	Jean-Louis BAUDOIN ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Thierry GUILLOUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Muriel LORENZETTI ; Dominique MARCON ; Catherine MERIEAU ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE ; Nicolas SIZARET et Frédéric TRON.
Pouvoirs	Dominique BALDERANIS à François BROCARD ; Sarah DUVAUCHELLE à Thierry GUILLOUD ; Agnès FOUILLEUX à Rodène BODIN-CASALIS ; Stéphanie KARCHER à Christophe LEMERCIER ; Gilles MAGNON à Denis BENOIT ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT ; Damien MARCHÉ à Patricia PUC et Hélène PELAEZ-BACHELIER à Dominique MARCON.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Ruth AZAÏS ; Marcel BONNARD ; Danielle BORDERES ; Anne Marie CHIROUZE ; Audrey CORNEILLE ; Dominique DELAYE ; Caryl FRAUD ; Christophe LEMERCIER ; Jean-Marc MATTRAS ; Franck MONGE ; Morgane PEYRACHE ; Frédéric TEYSSOT ; Boris TRANSINNE et Arnaud VANNIER.
Secrétaire de séance	Dominique MARCON

Versement d'une subvention à la commune de Piégros La Clastre pour la réalisation d'une étude d'opportunité portant sur la gestion mutualisée de la restauration scolaire territoriale

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Les communes de Piégros-la-Clastre, Aouste-sur-Sye et Mirabel et Blacons ont, depuis quelques années, un projet de cuisine centrale porté par la commune de Piégros La Clastre, dans le cadre d'un regroupement pédagogique intercommunal.

Dans ce contexte, une étude de faisabilité a été lancée et un diagnostic réalisé par Agribiodrôme en mars 2022 en vue de la réalisation d'une cuisine centrale.

A ce titre, une subvention de 13 856 € (17 320 € X 80%) a été accordée par LEADER à la commune de Piégros La Clastre pour la réalisation d'une *étude de faisabilité pour la construction d'une cuisine centrale bio et locale pour le bassin Gervanne, Sye, Drôme*, au titre du programme de Développement Rural Rhône Alpes 2014-2020. A ce jour, 4 000 euros ont été consommés sur cette enveloppe de subvention.

Durant ce temps d'état des lieux, d'autres collectivités ont manifesté leur intérêt pour ce projet, notamment les communes de Vercheny et de Crest en plus de celles adhérents au SIVU Les Enfants du Solaire. Notre ALSH et nos crèches sont aussi intéressés.

Concomitamment, la Communauté de Communes a candidaté et a été lauréate d'un Plan Alimentaire Territorial de niveau 1 (phase de diagnostic).



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 11 juillet 2024 à 18h30**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 3 juillet 2024

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Tenant compte de ces évolutions contextuelles, souhaitant répondre aux besoins des communes et articuler les deux dynamiques, le Président de la CCCPS a soumis ce projet à l'ensemble des communes lors d'une réunion des maires organisée le 6 juin dernier.

Les conclusions de cette rencontre sont :

- l'ensemble des communes (sauf Aurel) disposant d'une école publique et le SIVU Les Enfants du Solauze se sont prononcés en faveur d'une réflexion intercommunale portant sur une gestion mutualisée de la restauration collective et notamment scolaire,
- à cet effet une étude d'opportunité sera lancée dans les meilleurs délais (afin de ne pas perdre la subvention Leader) étudiant les différentes solutions possibles ainsi que les avantages et inconvénients de chacune,
- l'attente d'une restauration de qualité, bio, et locale est affirmée comme socle du projet tant dans un souci de qualité alimentaire que de débouchés commerciaux pour les agriculteurs locaux et d'équité alimentaire territoriale,
- une attention particulière sera portée au coût repas,
- l'étude sera en partie financée par le reliquat de la subvention Leader attribuée à la commune de Piégros. La CCCPS financera le reste à charge.

Engagement de l'étude d'opportunité

Compte-tenu de la volonté des communes-membres de s'associer à une étude d'opportunité de plus grande envergure que le seul territoire des communes initiatrices du projet de cuisine centrale, et de la dynamique enclenchée par la commune de Piégros La Clastre sur ce dossier, il est proposé que cette commune continue l'étude d'opportunité.

De surcroît, un reliquat de 10 656 € reste à percevoir sur la subvention Leader dont le comité de pilotage a accepté le report jusqu'au 31 décembre 2024 ainsi que la modification du périmètre de l'étude. Pour percevoir ce reliquat, il faudra néanmoins que la commune de Piégros La Clastre porte administrativement l'étude.

Des financements complémentaires seront recherchés par la CCCPS : Caisse d'Allocations Familiales, TIB, etc.

Le montant de cette étude élargie est estimé à 25 000 euros TTC.

Outre les communes-membres, la CCCPS est également intéressée par ce projet dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial et pour la fourniture de repas dans ses crèches et accueils de loisirs.

II. Objet de la délibération

Aussi, il est proposé que la CCCPS verse une subvention à la commune de Piégros La Clastre qui compensera le reste à charge du coût de cette étude élargie, une fois toutes les subventions perçues par la commune déduites.

Si le reste à charge de la CCCPS est bien supérieur à l'estimation (14 344€), une nouvelle validation sera demandée.

Pour obtenir le versement de la subvention, la Commune de Piégros La Clastre devra fournir un titre de recette et les justificatifs de dépenses correspondant.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 11 juillet 2024 à 18h30**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 3 juillet 2024

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le compte budgétaire de la commune de Piégros-la-Clastre sera le 74751 *Participation GFP de rattachement* et celui de la CCCPS sera le 657341 *Subvention de fonctionnement aux communes membres de GFP*.

Les crédits seront inscrits en décision modificative n°1 du budget principal.

III. Visas

CONSIDERANT les échanges et l'avis favorable de la réunion des maires du 6 juin 2024 ;
VU le rapport de présentation ;

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'autoriser le versement d'une subvention à la commune de Piégros La Clastre correspondant au reste à charge pour le portage d'une étude d'opportunité relative à la gestion mutualisée de la restauration,
- 2) d'inscrire les crédits nécessaires dans une décision modificative n°1 du budget,
- 3) d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

VI. Annexe

La présente délibération ne comporte aucune annexe.

Dominique MARCON
Secrétaire de séance

Le 11 juillet 2024

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président

